



VICE-PRESIDENCE,  
MINISTRE DU LOGEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports Interinsulaires*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° **14738** /VP/DPAM du **30 DEC. 2022**

proclamant les résultats de la session d'examen n° 05-2022/BCPC conduisant à l'obtention du module 6 "pêche" du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) le jeudi 24 novembre 2022.

**LE VICE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires***

NOR :  
DAM22514954AM

Ampliations :  
PR-VP-REG  
DPAM  
CMMPF

3  
1  
1

Lexpol :  
SGG-DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du vice-président, ministre du logement et de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen de modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 12119/VP/DPAM du 2 novembre 2022 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite et orale du module 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) qui se tiendront à Papeete (Tahiti), le jeudi 24 novembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal n° 05-2022/BCPC du 27 décembre 2022 de la commission d'examen réunie le mardi 27 décembre 2022 pour la délivrance du module 6 "pêche" du brevet de capitaine de pêche côtière - session n° 06-2022/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) le jeudi 24 novembre 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le mardi 27 décembre 2022 pour la délivrance du module 6 "pêche" du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), session d'examen n° 05-2022/BCPC, tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) le jeudi 24 novembre 2022.



**Article 2.** - La commission a décidé de valider le module 6 « pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 17  
Candidats présents : 16  
Candidat absent : 1  
Candidats admis : 16  
Candidat ajourné : 0

AMARU Clayton, Aiarii  
BOURLIGUEUX Maruarai, François  
CHOUGUES Temauriarii, Francis  
DEGAGE Apia, Andrew  
FLORES Heihere, Heiata  
LAISE Temauriarii, Teddy  
LOO Kenny  
MARCHET Haumanatea  
PAGNUTTI Manoa  
RONGOTAMA Yannick  
SOMMER Jean-Pierre  
TEHAHE Wesley  
TEISSIER-ESTALL Tamanui, Dylan  
TEREMATE Lassen, Kotau-Nui  
TEURUARI Grace, Manuia  
MOARII Jean-Marie

**Article 3.** - La Directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**30 DEC. 2022**

Pour le Vice-Président,  
Ministre du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice  
des affaires maritimes polynésiennes

Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



**T. FENUAITI**



Catherine ROCHETEAU

